

Etats financiers annuels de SICAV

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN
arrêté au 31 décembre 2013
(unité : en Dinars Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2013	31/12/2012
AC1- Portefeuille-titres	3.1		
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 734 628,555	2 716 876,157
Obligations et valeurs assimilées		32 756 805,542	38 414 809,369
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3		
Placements monétaires		3 368 598,624	4 313 776,079
Disponibilités		7 451 925,230	7 602 413,174
AC3- Créances d'exploitation			
Autres débiteurs		4 947,510	1 575,662
TOTAL ACTIF		46 316 905,461	53 049 450,441
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs (*)	3.5	70 496,707	72 396,340
PA2- Autres créditeurs divers (*)	3.5	14 484,618	13 306,890
TOTAL PASSIF		84 981,325	85 703,230
ACTIF NET		46 231 924,136	52 963 747,211
CP1- Capital	3.7	44 550 995,675	51 217 759,613
CP2- Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		401,302	3,900
Sommes distribuables de la période	3.8	1 680 527,159	1 745 983,698
ACTIF NET		46 231 924,136	52 963 747,211
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		46 316 905,461	53 049 450,441

(*) données retraitées pour les besoins de comparabilité (Cf. note 3.5)

ETAT DE RESULTAT
du 1^{er} Janvier 2013 au 31 décembre 2013
(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	01/01/2013 31/12/2013	01/01/2012 31/12/2012
PR1- Revenu du portefeuille-titres	3.2		
Dividendes		70 362,073	76 836,793
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 631 650,360	1 667 916,994
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	331 016,565	423 449,515
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 033 028,998	2 168 203,302
CH1- Charges de gestion des placements (**)	3.6	-253 922,267	-293 898,650
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 779 106,731	1 874 304,652
PR3- Autres produits		0,000	0,000
CH2- Autres charges (**)	3.6	-62 614,124	-73 946,308
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 716 492,607	1 800 358,344
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-35 965,448	-54 374,646
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	3.8	1 680 527,159	1 745 983,698
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		35 965,448	54 374,646
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 881,678	-8 773,468
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-1,071	102 152,630
Frais de négociation		-10 476,711	-84,690
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 711 896,503	1 893 652,816

(**) données retraitées pour les besoins de comparabilité (Cf.note3.6)

VARIATION DE L'ACTIF NET

Du 1^{er} Janvier 2013 au 31 décembre 2013

(unité : en Dinars Tunisien)

	01/01/2013 31/12/2013	01/01/2012 31/12/2012
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
Résultat d'exploitation	1 716 492,607	1 800 358,344
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	5 881,678	-8 773,468
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-1,071	102 152,630
Frais de négociation de titres	-10 476,711	-84,690
AN2- Distributions de dividendes	-1 504 863,195	-1 874 085,125
AN3- Transactions sur le capital		
Souscriptions		
- Capital	62 875 542,411	41 172 697,800
- Régularisation des sommes non distribuables	-680,791	37 861,630
- Régularisation des sommes distribuables	2 146 491,391	1 319 334,738
Rachats		
- Capital	-69 539 742,540	-45 211 483,980
- Régularisation des sommes non distribuables	2 713,086	-44 354,335
- Régularisation des sommes distribuables	-2 423 179,940	-1 487 210,703
VARIATION DE L'ACTIF NET	-6 731 823,075	-4 193 587,159
AN4- Actif net		
En début de période	52 963 747,211	57 157 334,370
En fin de période	46 231 924,136	52 963 747,211
AN5- Nombre d'actions		
En début de période	508 159	548 298
En fin de période	442 040	508 159
VALEUR LIQUIDATIVE	104,588	104,227
AN6- Taux de rendement annualisé	3,65%	3,46%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le **31 décembre 2013**

(unité = en Dinar Tunisien)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2013** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille -titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2013 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 35 491 434,097 dinars contre 41 131 685,526 dinars au 31/12/2012 et se détaille ainsi

Titres OPCVM

<i>Titres des OPCVM</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2013	% de l'Actif Net
FCP CAP ET GAR	300	300 000,000	402 339,900	0,87
FINA O SICAV	3 925	409 459,050	407 929,175	0,88
SANADETT SICAV	7 003	755 663,702	757 836,648	1,64
SICAV ENTREPRISE	11 142	1 144 404,480	1 166 522,832	2,52
Total	22 370	2 609 527,232	2 734 628,555	5,92

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

<i>Emprunts d'Etat</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2013	% de l'Actif Net
BTA 5,5% MARS 2019	1 000	1 037 820,000	1 056 675,048	2,29
BTA 6,9-05/2022	1000	1 089 500,000	1 101 272,649	2,38
BTA	2 000	2 127 320,000	2 157 947,697	4,67

Obligations de sociétés et valeurs assimilées

Obligations et Valeurs Assimilées	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2013	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5 000	366 600,000	370 672,000	0,80
AB SUB 2009/B TV	5 000	366 600,000	370 620,000	0,80
AIL 2012 1 TF	15 000	1 200 000,000	1 236 456,000	2,67
AIL 2009-1	4 100	82 000,000	85 644,080	0,19
AIL 2010-1 5,25 08042015	5 000	200 000,000	206 168,000	0,45
AMEN BANK 2006 TV	5 000	200 000,000	208 168,000	0,45
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	799 900,000	811 500,000	1,76
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	799 900,000	811 500,000	1,76
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	1 000 000,000	1 029 224,000	2,23
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	608 000,000	627 232,000	1,36
ATL SUB 2008-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 020 256,000	2,21
ATL 2009/3 TMM+0,625 5 ANS	2 900	58 000,000	58 013,920	0,13
ATL 2010-1 TF 5,25	15 000	600 000,000	610 008,000	1,32
ATL 2010-1 TF 5,25	15 000	600 000,000	610 008,000	1,32
ATL 2010-1 TF 5,25	5 000	200 000,000	203 336,000	0,44
ATTIJARI LEASING 2010-1 15092015	3 500	140 000,000	141 755,600	0,31
ATTIJARI LEASING 2011 13012017	3 000	240 000,000	251 140,800	0,54
BNA SUB 2009	20 000	1 466 400,000	1 513 088,000	3,27
BTE 10ANS 5,25%	10 000	600 000,000	607 456,000	1,31
BTE 2010 TR A TV	7 000	490 000,000	495 952,800	1,07
BTE 2011 09022032	5 000	475 000,000	496 212,000	1,07
BTE 2011 09022032	5 000	475 000,000	496 212,000	1,07
BTE 2011 A TMM+1,3 09022019	2 500	250 000,000	260 414,000	0,56
BTK 2012-1 B TF 6,3 2019 7ANS	35 000	3 000 025,000	3 019 485,000	6,53
CHO 2009 TMM+1	6 000	450 000,000	452 347,200	0,98
CIL 2009/1 TF 5,5%	5 000	100 000,000	101 988,000	0,22
CIL 2009/2 TV TMM+0,75%	5 000	100 000,000	101 248,000	0,22

CIL 2010/2 TF 2MD 03112015	20 000	800 000,000	805 568,000	1,74
CIL 2012/1 400MD 30032017 5 ANS	4 000	320 000,000	331 657,600	0,72
HL 2009/2 TF 5,5%	3 500	70 000,000	70 826,000	0,15
HL 2010-1 1MD 18062015 5,25	10 000	400 000,000	409 064,000	0,88
HL 2010-1 2MD 18062015 5,25	20 000	800 000,000	818 128,000	1,77
HL 2010-2 2MD 26112015 5,45	20 000	800 000,000	803 440,000	1,74
HL 2012/1 28092017 1MD 6,75	10 000	800 000,000	811 240,000	1,75
HL 2012/1 6,75 250MD 28092017	2 500	200 000,000	202 810,000	0,44
HL 2013-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 034 632,000	2,24
MEUBLATEX 2008 TR F	1 000	60 000,000	60 894,400	0,13
MEUBLATEX IND 2010 26042017	3 000	240 000,000	247 101,600	0,53
STB 2010/1 B TF 23032025	10 000	799 900,000	826 292,000	1,79
STB SUB 2011 A 6,1 27012019	5 000	428 570,000	447 994,000	0,97
STM 2007 6,5%	2 000	40 000,000	40 580,800	0,09
STM 2007 6,5%	5 000	100 000,000	101 452,000	0,22
SUB AMEN BANK 2012	10 000	900 000,000	912 192,000	1,97
SUB AMEN BANK 2012	22 223	2 000 070,000	2 026 996,561	4,38
SUB TL 2013-2 B	4 000	400 000,000	401 465,863	0,87
TL SUB 2009	4 000	80 000,000	80 969,600	0,18
TL 2010-1 01062015 2MD TV	20 000	300 000,000	307 254,000	0,66
TL 2010-2 1MD 17112015 5,375	10 000	400 000,000	402 120,000	0,87
TL2012-1 A TF 6,5 29052017	10 000	800 000,000	823 400,000	1,78
TL 2011-3 5,85 29012017	10 000	800 000,000	834 568,000	1,81
UIB 2009/1	5 000	366 611,786	374 035,701	0,81
UIB 2011-2 7ANS 5,9 30012019	10 000	857 100,000	894 340,000	1,93
UNIFACTOR 2013 TMM+2	3 300	330 000,000	333 730,320	0,72
Obligations privées	466 523	29 959 676,786	30 598 857,845	66,19

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2013 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
ACHAT OBLIGATION 10000 HL 2013/1 TF	26/04/2013	10 000	1 000 000,000
ACHAT OBLIGATIONS 3300 UNIFACTOR 2013	24/09/2013	3 300	330 000,000
ACHAT OBLIGATION 22223 SUB AMEN BANK 2012	04/12/2013	22 223	2 000 070,000
ACHAT OBLIGATION 4000 SUB TL 2013-2 B	10/12/2013	4 000	400 000,000
TOTAL		39 523	3 730 070,000

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Coupon encaissé/Cout de cession	Plus ou moins values
-Titres OPCVM		0,000	0,000	0,000
Obligations des sociétés		9 268 856,071	9 268 856,071	0,000
REMBOURSEMENT 3000 ATTIJARI LEASING 2011	13/01/2013	60 000,000	60 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 STB SUB 2011 A	27/01/2013	71 430,000	71 430,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 TL 2007/2 TF	28/01/2013	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AMEN BANK 2006 TV	29/01/2013	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL 2011-3	29/01/2013	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 UIB 2011-2	30/01/2013	142 900,000	142 900,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011	09/02/2013	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011	09/02/2013	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 4100 AIL 2009-1	23/02/2013	82 000,000	82 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B	23/03/2013	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 4000 CIL 2012/1	30/03/2013	80 000,000	80 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2013	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AIL 2010-1	08/04/2013	100 000,000	100 000,000	0,000

REMBOURSEMENT MEUBLATEX IND 2010	26/04/2013	60 000,000	60 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 HL 2008/1 TF	12/05/2013	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 15000 AIL 15052017	15/05/2013	300 000,000	300 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 ATB SUB	20/05/2013	250 000,000	250 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2013	32 000,000	32 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL2012-1 29052017	29/05/2013	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 9500 ATL 2008/1 TF	30/05/2013	190 000,000	190 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 TL 2010-1	01/06/2013	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 ATL 2006/1 TF	15/06/2013	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 HL 2010-1	18/06/2013	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL 2010-1	18/06/2013	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 1700 MOURADI PALACE 05 B	23/06/2013	34 000,000	34 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	17/07/2013	33 351,071	33 351,071	0,000
REMBOURSEMENT 5000 CIL 2009/1	20/07/2013	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 15000 ATL 2010-1	09/08/2013	300 000,000	300 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 15000 ATL 2010-1	09/08/2013	300 000,000	300 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 ATL 2010-1 TF	09/08/2013	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 1000 MEUBLATEX 2008 TR F	28/08/2013	20 000,000	20 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010	31/08/2013	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010	31/08/2013	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 35000 ATTIJARI LEASING 2010-1	15/09/2013	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 BTE 10 ANS	15/09/2013	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 CIL 2009/2 TV	15/09/2013	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 7000 BTE 2010 TR A	17/09/2013	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AB SUB 2012	17/09/2013	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2000 STM 2007	21/09/2013	40 000,000	40 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 STM 2007	21/09/2013	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 3500 HL 2009/2 TF	25/09/2013	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 4000 TL SUB 2009	25/09/2013	80 000,000	80 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2500 HL2012/1 TF	28/09/2013	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL2012/1 TF	28/09/2013	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AIL2008	30/09/2013	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/A	30/09/2013	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/B	30/09/2013	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 CIL 2010/2 TF	03/11/2013	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 35000 BTK 2012-1 TF	15/11/2013	499 975,000	499 975,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL 2010-2	17/11/2013	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 6000 CHO 2009 TMM+1	19/11/2013	75 000,000	75 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 HL 2010-2	26/11/2013	400 000,000	400 000,000	0,000
VENTE 20000 ATB SUB 2009 A LA2 TMM+0,75%	04/12/2013	1 500 000,000	1 500 000,000	0,000
VENTE 12500 TL 2010-1 01062015 TV	04/12/2013	500 000,000	500 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2900 ATL 2009/3 TF	30/12/2013	58 000,000	58 000,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		0,000	0,000	0,000
TOTAL		9 268 856,071	9 268 856,071	0,000

3.2. Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 702 012,433** dinars pour la période du **1^{er} janvier 2013** au **31 décembre 2013** et se détaillent ainsi :

Revenus des Obligations et valeurs assimilées :	du 01/01/2013 au 31/12/2013	du 01/01/2012 au 31/12/2012
Dividendes		
- Titres OPCVM	70 362,073	76 836,793
Revenus des obligations		
- Intérêts	1 532 450,360	1 486 676,417
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		
- Intérêts	99 200,000	181 240,577
TOTAL	1 702 012,433	1 744 753,787

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2013** à **10 820 523,854** Dinars et se détaillent comme suit :

➤ Les placements monétaires :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Aval	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2013	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt	0		0,000	0,000	0,00
Bons du Trésor	0		0,000	0,000	0,00
Billets de trésorerie	8		3 279 844,722	3 368 598,624	7,29
ELECTROSTAR 90J-06/01/2014	1	BTK	493 603,936	499 644,663	1,08
SERVICOM 90J 21/01/2014	1		986 240,786	996 789,516	2,16
STM 200 MD 6% 03022015	1	BTK	200 000,000	208 853,334	0,45
STM 200 MD 6,5% 18052015	1	BTL	200 000,000	206 586,666	0,45
STM 200 000 D 6,5% 03022014	1	BTK	200 000,000	209 591,111	0,45
STM 200 MD 6,25% 18052014	1	BTL	200 000,000	206 333,334	0,45
SH KANTAOUI 1826J-01/03/2015	1	BTK	500 000,000	520 400,000	1,13
STMHM 1826J-01/03/2015	1	BTK	500 000,000	520 400,000	1,13
Total des placements monétaires			3 279 844,722	3 368 598,624	7,29

➤ Les disponibilités :

Disponibilités	Valeur au 31/12/2013	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	4 403 920,455	9,53
Intérêts courus sur compte bancaire	196,556	0,00
Placements à terme	3 000 000,000	6,49
Intérêts courus sur placements à terme	47 808,219	0,10
Total des disponibilités	7 451 925,230	16,12

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant l'année 2013, s'élèvent à **331 016,565** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2013 au 31/12/2013	du 01/01/2012 au 31/12/2012
Rémunération du compte de dépôt	37 965,179	91 714,026
Revenus des Billets de Trésorerie	162 919,346	250 333,445
Revenus des Certificats de Dépôt	71 145,410	52 493,549
Revenus des BTC	0,000	0,000
Placement à terme	58 986,630	28 908,495
Autres produits divers sur opérations financières	0,000	0,000
TOTAL	331 016,565	423 449,515

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2013** à **84 981,325** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Opérateurs Créditeurs (*)	70 496,707	72 396,340
Gestionnaire	66 945,639	68 845,731
Dépositaire	3 551,068	3 550,609
Autres Créditeurs Divers	14 484,618	13 306,890
Commissaire aux comptes (*)	8 851,080	8 728,014
Etat Impôts et Taxes	395,428	371,417
Conseil du Marché Financier	5 084,549	4 095,704
Dividendes à payer	153,561	111,755
TOTAL	84 981,325	85 703,230

(*) Les honoraires dues au commissaire aux comptes ont été reclassées au niveau de la rubrique PA2 « Autres créditeurs divers » et diminuées de la rubrique PA1 « Opérateurs créditeurs ». Pour les besoins de comparabilité, ces mêmes reclassements ont été opérés sur les chiffres publiés au titre de l'exercice 2012.

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/01/2013 au 31/12/2013	du 01/01/2012 au 31/12/2012
Charges de gestion des placements (**)	253 922,267	293 898,650
Commissions de gestion	250 381,808	290 348,491
Commissions de dépôt	3 540,459	3 550,159
Autres Charges (**)	62 614,124	73 946,308
Honoraires du commissaire aux comptes	9 083,066	8 960,412
Redevances CMF sur les OPCVM	47 152,143	54 678,851
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	4 078,618	4 379,987
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	2 296,106	5 838,290
Frais Bancaires	3,391	5,769
Autres Charges	0,800	82,999
TOTAL	316 536,391	367 844,958

(**) Les honoraires du commissaire aux comptes ont été reclassées au niveau de la rubrique CH2 « Autres charges » et diminuées de la rubrique CH2 « Charges de gestion des placements ». Pour les besoins de comparabilité, ces mêmes reclassements ont été opérés sur les chiffres de l'exercice 2012.

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2013 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2012	
Montant	51 217 759,613
Nominal	51 217 759,613
Nombre de titres	508 159
Nombre d'actionnaires	523
Souscriptions réalisées	
Montant	62 874 861,620
Nominal	62 875 542,411
Régularisation des sommes non distribuables	-680,791
Nombre de titres émis	623 821
Nombre d'actionnaires nouveaux	185
Rachats effectués	
Montant	-69 537 029,454
Nominal	-69 539 742,540
Régularisation des sommes non distribuables	2 713,086
Nombre de titres rachetés	-689 940
Nombre d'actionnaires sortants	-225
Capital au 31/12/2013	
Montant	44 550 995,675
Nominal	44 553 559,484
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-1,071
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	5 881,678
Frais de négociation	-10 476,711
Régularisation des sommes non distribuables	2 032,295
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	442 040
Nombre d'actionnaires	483

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions.

	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Résultats distribuables	1 716 492,607	1 800 358,344
Régularisations de l'exercice	-35 965,448	-54 374,646
Sommes distribuables	1 680 527,159	1 745 983,698

4. Autres informations

4.1. Données par action et ratios pertinents

	2013	2012	2011	2010	2009
REVENUS DES PLACEMENTS	4,599	4,267	4,114	4,652	4,357
Charges de gestion des placements	-0,574	-0,578	-0,549	-0,582	-0,531
REVENU NET DES PLACEMENTS	4,025	3,688	3,565	4,070	3,826
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,142	-0,146	-0,111	-0,122	-0,110
RESULTAT D'EXPLOITATION	3,883	3,543	3,454	3,947	3,716
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,081	-0,107	0,169	-0,037	0,370
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3,802	3,436	3,623	3,910	4,086
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,081	0,107	-0,169	0,037	-0,370
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,013	-0,017	-0,022	0,153	0,113
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,201	0,000	0,085	-0,057
Frais de négociation	-0,024	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation	-0,010	0,184	-0,022	0,238	0,057
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3,873	3,726	3,432	4,186	3,773
	2013	2012	2011	2010	2009
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de la période	-0,010	0,184	-0,022	0,238	0,057
Régularisation du résultat non distribuable	0,005	-0,013	0,003	-0,013	0,001
Sommes non distribuables de la période	-0,006	0,171	-0,019	0,225	0,058
Distribution de dividendes	3,435	3,625	3,910	4,090	4,695
VL	104,588	104,227	104,245	104,550	104,505
Ratios de Gestion des Placements					
	2013	2012	2011	2010	2009
Charges de gestion des placements / Actif net moyen*	0,539%	0,539%	0,554%	0,552%	0,557%
Autres Charges / Actif net moyen	0,133%	0,136%	0,112%	0,116%	0,115%
Résultat distribuable de la période / Actif net moyen	3,564%	3,202%	3,655%	3,708%	4,287%

L'actif net moyen=Somme de l'actif net de l'année/nombre de jours de l'année=365 jours

4.2. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent

4.3. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contre partie de ses services, la BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000,000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.4. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres de l'année 2013 sont de 9 083,066 dinars TTC.

4.5. Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La commission est acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.6. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.7. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.8. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 46 316 905 Dinars et un bénéfice net de la période de 1 711 897 Dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF gestionnaire d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » au 31 décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous estimons utile d'attirer l'attention que :

- ✓ Les emplois en actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 5,92% de l'actif net au 31 décembre 2013, dépassant ainsi le plafond de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en titres émis ou avalisé par la « BTK » et l'« AMEN BANK » représentent respectivement 10,75% et 11,90% de l'actif total, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces deux questions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

Tunis, 21 Avril 2014
Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

**RAPPORT SPECIAL AU TITRE DE L'EXERCICE
CLOS AU 31 DECEMBRE 2013**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2013.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

B.1 - L'exécution de la convention de gestion, conclue au cours des exercices antérieurs entre votre société et la S.C.I.F - Intermédiaire en Bourse, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2013. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2013 s'élèvent à 250.382 Dinars.

B.2 - L'exécution de la convention de dépositaire, conclue en date du 13 septembre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2013. Aux termes de cet accord, la BTK perçoit, en contre partie de ses services, une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3.000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent. La perception de cette commission a pris effet à partir du 1^{er} Janvier 2011. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2013 s'élèvent à 3.540 Dinars.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

La société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » n'a pas d'obligations ou d'engagements envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, 21 Avril 2014

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF